

Réforme de financement Bascule au 1er juillet 2023



1

Le 1er juillet, il se passe quoi ?

La réforme de financement entre officiellement en vigueur mais avec une application effective en fin de campagne (application ex post)

2

Ça signifie quoi concrètement ?

Pas de modification dans les modalités de délégation des ressources au cours de l'année : l'établissement continue à toucher le même financement versé par douzième, la régularisation étant faite a posteriori en fin de campagne

3

Ça se passe comment la régularisation ?

- À la fin de la campagne, sur la base des remontées réelles de M7 à M12, l'ATIH calcule la différence entre les montants versés et la valorisation avec application du nouveau modèle (valorisation activité, PTS, AE,...)
- Un mécanisme sera mis en place pour définir :
 - la part de cette différence qui sera régularisée (amortissement de l'effet revenu)
 - les modalités de mise en œuvre de cette régularisation ("dotation de transition")